



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modèle français de don du sang - Anonymat et gratuité

Question écrite n° 23107

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le modèle français de don du sang, anonyme et gratuit, au regard d'événements et de positions récentes. En effet, le mouvement des donneurs de sang bénévoles craint l'ouverture du capital du groupe Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), annoncé à hauteur de 500 millions d'euros. Si cette prise de participation a vocation à rester minoritaire, l'APE conservant son rôle d'actionnaire majoritaire, les associations y voient un premier pas vers la marchandisation du don du plasma, qui bénéficierait à des investisseurs privés. Aussi, il souhaite connaître les garanties prises par le Gouvernement pour éviter toute dérive et, plus généralement, les contraintes économiques et éthiques qui y seraient liées.

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23107

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8254

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)